

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 23 du 14 juin 2018

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 19

DÉCISION N° 743/ARM/CEMM
portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 3 mai 2018

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 743/ARM/CEMM portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 3 mai 2018

NOR A R M B 1 8 5 0 8 5 9 S

Références :

Circulaire n° 249/DEF/CEMM du 13 mai 2004 (BOC, 2004, p. 3147 ; BOEM 141.6).

Lettre n° 0-149-2018/COMNORD/OCR/RAY du 1er février 2018 (n.i. BO).

Lettre n° 502960 ARM/SGA/DPMA/SHD/DHS/DSD du 9 avril 2018 (n.i. BO).

Transmission n° 0-173-2018/COMNORD/ADJ_CAM du 12 février 2018 (n.i. BO).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 141.6

Référence de publication : BOC n° 23 du 14 juin 2018, texte 19.

1. Le motif symbolique et le fanion du commandement de l'arrondissement maritime de la Manche et de la mer du Nord « COMNORD », tels que décrits dans les annexes, sont homologués.
2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

ANNEXE.
**DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE ET DU FANION DU COMMANDEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD.**

1. DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE DU COMMANDEMENT DE L'ARRONDISSEMENT MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD.

1.1. **Description héraldique.**

Rondache bordée d'une gumène d'or à l'écartelé :

- en 1 : d'azur foncé à 4 étoiles d'argent,
- en 2 : contre écartelé :
 - en 1 : d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules,
 - en 2 : d'argent à trois lionceaux de gueules,
 - en 3 : d'azur foncé à trois fleurs de lys d'or.
- en 3 : de gueules à deux léopards passant d'or, armés et lampassés d'azur,
- en 4 : d'argent à la côte de la Manche et de la presqu'île du Cotentin d'azur foncé, à la mer mouvante d'azur clair et à un triangle de gueules indiquant la ville de Cherbourg-Octeville.

et chargé en fasce d'une épée de fer brochant deux ancres de marine entrecroisées du même.

Le tout chargeant une rondache d'azur foncé cerclée d'or à l'inscription en lettres capitales avec empattement d'argent (COMNORD) placée au chef et à la devise du même (VIRILITER ET SAPIENTER) placée en pointe.

Nota. La signification de la devise est : Courage et Sagesse.



2. DESCRIPTION DU FANION DE L'ARRONDISSEMENT MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD.

2.1. Dimensions.

Fanion de type B, frangé or.
Guindant 40 cm, battant 50 cm.



2.2. Revers (hampe à droite).

Fond d'azur foncé à l'inscription en lettres capitales d'argent placée sur une ligne

« VIRILITER et SAPIENTER »

Surmontée du motif symbolique de l'unité.

2.3. Avers (hampe à droite).

Fond d'azur foncé à une ancre de marine d'argent câblée du même, posée en pal, surmontée au chef de l'inscription en lettres capitales d'argent placée horizontalement sur deux lignes

« COMMANDEMENT

DE L'ARRONDISSEMENT MARITIME »

Et en champagne de l'inscription en lettres capitales du même placée sur une ligne

« DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD »

3. CODE COLORIMÉTRIQUE DU MOTIF SYMBOLIQUE ET DU FANION.

COULEUR.	CORRESPONDANCE HÉRALDIQUE.	CODE COULEUR RVB.
BLEU	D'AZUR FONCÉ	34-41-95
BLEU	D'AZUR CLAIR	166-215-255
JAUNE	D'OR	239-191-33
ROUGE	DE GUEULES	210-28-43
GRIS CLAIR	DE FER CLAIR	218-218-216
GRIS FONCÉ	DE FER FONCÉ	96-96-96
BLANC	D'ARGENT	255-255-255
NOIR	DE SABLE	17-17-17